

Conditions générales d'inscription

Choix de la licence : La licence Running ne permet pas de disputer les championnats de cross à partir des régionaux, ni les compétitions sur piste et les épreuves sur routes qualificatives aux championnats de France.

Loi Informatique et Libertés : loi du 6 février 1978. Le signataire du bulletin d'adhésion est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SIFFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète).

Le signataire du bulletin d'adhésion est informé de son droit d'accès, de communication, et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr.

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case réservée à cet effet sur le bulletin d'inscription (l'absence de réponse vaut acceptation).

Droit à l'image : le signataire du bulletin d'adhésion autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Assurances : articles L 321-1, L 321-4, L 321-6 du code du sport. Le signataire du bulletin d'inscription accepte l'assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'athlétisme proposée par la FFA, par l'intermédiaire de son assureur (consultable sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

Réduction : une réduction de 10 € par inscription est accordée aux familles qui cumulent 3 inscriptions ou plus. Cette réduction est uniquement valable si la demande est complétée avant le **1^{er} octobre 2026**.

Juges (licence FFA obligatoire) : Il y a un **fort besoin de juges** sur les compétitions. Si vous êtes intéressés pour être formés (formation gratuite), merci de vous rapprocher d'un membre du bureau ou de l'entraîneur. **Nous vous offrirons la licence en remerciement de votre engagement** (1^{ère} formation le 3 octobre prochain).

Type de paiement accepté : par virement bancaire, chèque bancaire à l'ordre d'**ABV Pouzauges** (possibilité de régler en 2 fois), coupons, Pass Sport, chèques vacances (à adresser à : **Jean-Marie CHAUVET** – 14 rue de l'Echalier – 85700 MONTOURNAIS).